

# 3.1

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** SERVICES CONCÉDÉS  
Rapports Annuels des Délégués (RAD) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif - Exercice 2022

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les compte-rendu d'activités de l'exercice 2022 des concessionnaires des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées ont été adressés à la Commune le 30 juin 2023.

Ces rapports précisent les conditions techniques, financières et économiques d'exécution des services que nous avons délégué respectivement à :

- La Société des Eaux de Corse (SDEC) - KYRNOLIA pour la distribution d'eau potable
- La Société des Eaux de Corse (SDEC) - KYRNOLIA pour l'assainissement collectif des eaux usées

Ces rapports comportent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ils permettent en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ces rapports donnent également des informations utiles à la préparation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) publics de l'eau potable et d'assainissement.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Considérant les démarches entreprises par le Maire sur ces bases,*

*Vu le Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2022, ci-annexé,*

*Vu le Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2022, ci-annexé,*

- de prendre acte du Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2022, ci-annexé.
- de prendre acte du Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2022, ci-annexé.